

## Audio-Video Licensing Agency Inc. (AVLA)

### Enregistrements éphémères — entreprise de radiodiffusion \*

**Objet :** Veiller à ce qu'il ne soit pas possible de « jouer » avec l'enregistrement éphémère en effaçant continuellement des copies éphémères et en en créant de nouvelles.

#### Destruction

30.9 (4) L'entreprise de radiodiffusion doit détruire les copies quand il n'a plus en sa possession l'enregistrement sonore, la prestation ou l'œuvre fixée au moyen d'un enregistrement sonore, ou quand sa licence l'autorisant à utiliser l'enregistrement sonore, la prestation ou l'œuvre expire, ou au plus tard dans les 30 jours suivant la réalisation de l'enregistrement et ne pas faire d'autre reproduction du même enregistrement sonore, prestation sonore ou œuvre fixée au moyen d'un enregistrement sonore pour remplacer la reproduction détruite, sauf si le titulaire du droit autorise l'entreprise à garder des reproductions ou à faire d'autres reproductions.

---

\*Parties modifiées seulement.